

COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 118-13-11-18

Objet : Annulation partielle d'un titre de recettes

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une demande de l'entreprise SPIM qui loue 10 emplacements publicitaires sur le mur de l'hippodrome. Celle-ci précise que suite aux intempéries de novembre 2017, elle a été dans l'obligation de retirer deux dispositifs publicitaires 4 X 3 réduisant ainsi le nombre de panneaux à 8 et demande à la municipalité de réajuster le tarif de location annuel pour l'année 2018 en tenant compte de cet élément.

Le Maire propose de procéder à l'annulation partielle du titre exécutoire de recettes émis pour l'année 2018 pour la somme de 3125 € tarif de location annuelle de 2 panneaux.

2018/123
S65

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

- De procéder à l'annulation partielle du titre de recettes exécutoire émis à l'encontre de la Société SPIM pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



2018/126
565

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 119-13-11-18

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – Régularisation d'écritures

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget Primitif au mois de mars, il n'a pas été prévu assez de crédits pour passer les écritures d'annulation de titres sur l'exercice antérieur. Il convient ainsi de réémettre les titres France TELECOM au nom de ORANGE France et il convient également de passer une régularisation sur les intérêts d'emprunt.

Le Maire propose le tableau suivant :

IMPUTATION EN FONCTIONNEMENT	OUVERT	REDUIT
Dépenses compte 66 Article 66 111 01	84,00	
Dépense compte 67 article 6718 020		84,00
Dépense compte 67 article 673 020	51 166,00	
Recette compte 73 article 7338 816	51 166,00	

2018/125
SGS

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré DECIDE :

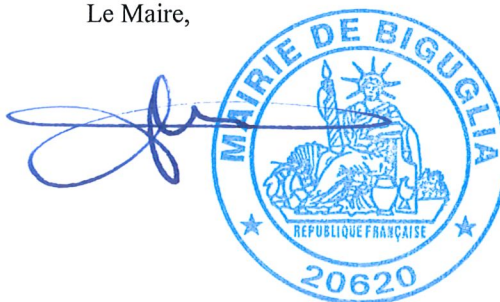
- D'accepter la décision modificative N° 1 telle que proposée ci-dessus
- De réémettre les titres au nom de ORANGE FRANCE
- Dit que les modifications seront apportées au Budget Primitif 2018

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 120-13-11-18**Objet : EMPRUNT**

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour financer ses besoins en investissement, DECIDE :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Alpes Corse un prêt à taux indexé sur livret A
-
- Les caractéristiques sont les suivantes :
-
- Montant du prêt : 1 000 000,00 €
- Durée : 30 ans
- Taux d'intérêt : taux du livret A + marge de 0.70 %
- Périodicité choisie : remboursement échéance annuelle
- Pénalité en cas de remboursement anticipé : indemnités forfaitaires (3° du capital restant dû).
- Type d'amortissement du capital choisi est : amortissement progressif du capital
-

2018/127
SGS

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant de réaliser cette opération.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]

2018/128
S65

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 121-13-11-18

Objet : Recherche de financement pour l'acquisition de trois camions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de la Collectivité de Corse une aide visant à acquérir trois camions pour le service technique dans le cadre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération HT	: 125 900,00 €
Participation CDC 50 %	: 62 950,00 €
Participation commune 50 %	: 62 950,00 €

2018/129
865

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la CDC selon le plan de financement suivant :
-
- Montant de l'opération HT : 125 900,00 €
- Participation CDC 50 % : 62 950,00 €
- Participation commune 50 % : 62 950,00 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2018/130
565**COMMUNE DE BIGUGLIA****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 122-13-11-18

Objet : Recherche de financement pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude .

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de la Collectivité de Corse une aide visant à acquérir une désherbeuse à eau chaude dans le cadre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération HT	: 23 495,00 €
Participation CDC 50 %	: 11 747,50 €
Participation commune 50 %	: 11 747,50 €

2018/131
S65

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la CDC selon le plan de financement suivant :
-
- Montant de l'opération HT : 23 495,00 €
- Participation CDC 50 % : 11 747,50 €
- Participation commune 50 % : 11 747,50 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2018/132
SGS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 123-13-11-18

Objet : Recherche de financement pour l'acquisition d'une nacelle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de la Collectivité de Corse une aide visant à acquérir une nacelle pour le service technique dans le cadre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération HT	: 24 998,00 €
Participation CDC 50 %	: 12 499,00 €
Participation commune 50 %	: 12 499,00 €

2018/133
SGS

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la CDC selon le plan de financement suivant :
- Montant de l'opération HT : 24 998,00 €
- Participation CDC 50 % : 12 499,00 €
- Participation commune 50 % : 12 499,00 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

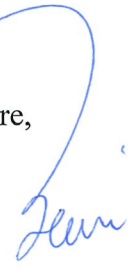
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 124-13-11-18

Objet : Recherche de financement pour l'acquisition d'un tracteur épareuse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de la Collectivité de Corse une aide visant à acquérir un tracteur épareuse pour le service technique dans le cadre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération HT	: 115 700,00 €
Participation CDC 50 %	: 57 850,00 €
Participation commune 50 %	: 57 850,00 €

2018/13
SGS

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la CDC selon le plan de financement suivant :
-
- Montant de l'opération HT : 115 700,00 €
- Participation CDC 50 % : 57 850,00 €
- Participation commune 50 % : 57 850,00 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2018/36
865

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 125-13-11-18

Objet : Motion pour le maintien des services de la Trésorerie de Borgo-Campile

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Présidente de la Communauté des communes, lors d'une réunion en date du 07 novembre 2018 a attiré l'attention des Maires sur la volonté de la Direction des Finances Publiques désirant réorganiser les services fiscaux et plus particulièrement le transfert programmé du service d'impôt aux particuliers de la Trésorerie de Borgo Campile.

Suite à ce projet, à la demande de Madame la Présidente de la Communauté des Communes, le Maire dépose sur le bureau une motion visant à s'insurger contre cet état de fait en demandant le maintien de ce service et demande au conseil municipal de s'y pencher et de l'approuver.

La proposition est la suivante :

Vu le courrier de la Directrice départementale des Finances Publiques de la Haute-Corse adressé à la Présidente de la Communauté des Communes aux fins de présenter son projet de réorganisation de la trésorerie de Borgo-Campile, laquelle assure tout à la fois un service d'Impôt au particulier et la gestion du secteur public local en qualité de comptable public.

Considérant que ce projet comporte la suppression du service d'Impôt aux particuliers obligeant les contribuables à se déplacer soit à Bastia, soit à Corté,

2018/137
S65

Considérant que la proximité des services publics est partie intégrante du pacte républicain liant l'Etat, les collectivités territoriales et les citoyens, en particulier à travers le consentement à l'impôt et l'égalité d'accès des citoyens aux services publics locaux,

Considérant que les récentes réformes de la fiscalité et de l'impôt (suppression programmée de la taxe d'habitation, prélèvement à la source, etc...) et les inévitables hausses d'impôts locaux, loin de justifier la diminution des effectifs affectés aux SIP, nécessitent, bien au contraire un accueil renforcé des contribuables, lesquels ont droit à une information la plus complète possible sur leurs impôts,

Considérant en outre que cette décision est en tout point discriminatoire pour les contribuables les plus fragiles et les moins mobiles, en raison de leur âge ou de leur situation sociale ou personnelle,

Considérant par ailleurs que le territoire de Marana-Golo connaît depuis de nombreuses années un développement démographique incontesté et très important, s'agissant de ses commune de plaine, mais aussi des situations d'isolement rural caractérisé pour ses communes de montagnes,

Considérant dès lors que les missions de conseil et de contrôle ne sauraient diminuer dans les prochaines années tant en ce qui concerne le service des impôts aux particuliers que la gestion du service public local,

Considérant que la récente mobilisation des représentants syndicaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Corse ainsi que les propos du préfet de la Haute-Corse selon lequel la décision de la suppression du Service des Impôts aux particuliers de Borgo-Campile devait être considérée comme étant à la fois imminente et inéluctable,

Considérant enfin que les maires, la communauté des communes, réunis le 07 novembre 2018 à l'initiative de Mme la Présidente de la communauté des communes de Marana-Golo pour évoquer avec eux les conséquences de ce projet de réorganisation des finances publiques, ont manifesté leur détermination à mobiliser l'ensemble des communes du territoire et la population aux fins de s'opposer à ce projet remettant irrémédiablement la présence des services publics au plus près des usagers,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une motion en ces termes :

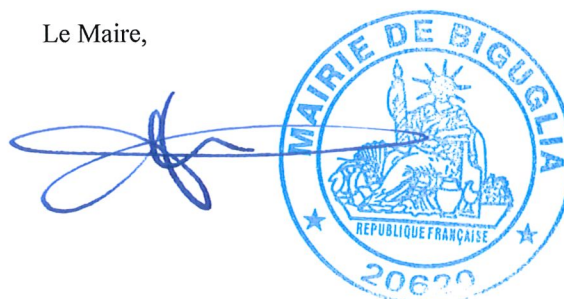
- Exige le maintien du Service des Impôts aux particuliers et de ses agents à la Trésorerie de Borgo-Campile,
- Exprime sa plus vive inquiétude quant à la pérennité du service dédié au secteur public local et demande que des garanties fermes et définitives lui soit apporté en ce sens par l'administration compétente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 126-13-11-18

Objet : TARIFS DE L'ESPACE CULTUREL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer différents tarifs de la billetterie pour les spectacles se déroulant à l'espace culturel «Charles Rocchi» en fonction des services qui sont proposés au public.

Il propose les tarifs suivants :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E	TARIF F	TARIF G	TARIF H
PLEIN TARIF	25€	27€	29€	30€	33€	35€	39€	40€
TARIF ABONNES GROUPES	18€	20€	22€	23€	26€	28€	32€	33€
TARIF JEUNES 13-25 ANS	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€
TARIF JEUNES 12 ANS	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€
TARIF PMR	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€

Pour les spectacles enfants, il propose le tarif de 10€ par enfant et 12€ pour les adultes accompagnants, pour le personnel communal un tarif préférentiel de 20 € et pour le personnel d'une structure accompagnant un PMR gratuit.

Actuellement, les expositions qui sont faites à l'espace culturel sont gratuites. Il conviendrait de demander aux artistes exposant leurs œuvres 100 € pour une semaine d'occupation des lieux et 150 € pour deux semaines.

Souvent, les artistes demandent à louer la salle pour des répétitions. Il conviendrait d'instaurer le prix de 500 € dans ce cas et de 700 € s'ils ont besoin d'un technicien.

Il informe également le conseil municipal qu'un nouvel atelier a été créé. Il s'agit de cours de musique assistée par ordinateur (MAO) au tarif de 45€ mensuel, 135€ trimestriel, 450€ annuel, 11.50€ à la séance (10% de remise par famille ou pour 2 ateliers).

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E	TARIF F	TARIF G	TARIF H
PLEIN TARIF	25€	27€	29€	30€	33€	35€	39€	40€
TARIF ABONNES GROUPES	18€	20€	22€	23€	26€	28€	32€	33€
TARIF JEUNES 13-25 ANS	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€
TARIF JEUNES 12 ANS	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€
TARIF PMR	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€	15€

En ce qui concerne :

- **Spectacles enfants** : 10 € par enfant et 12 € pour les adultes accompagnants
- **Personnel communal** : 20 €
- **Personnel d'une structure accompagnant un PMR** (Personne à mobilité réduite) : GRATUIT
- **EXPOSITIONS** : 100 € la semaine et 150 € les deux semaines
- **Location de la salle de spectacle pour les répétitions** : 500 € et en cas d'intervention d'un technicien : 700 €
- **Atelier de MAO** : 45 € mensuel, 135 € trimestriel, 450 € annuel. 11,50 € la séance (10 % de remise par famille ou pour deux ateliers).

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



2018/150
865

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 127-13-11-18

Objet : Octroi de subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est saisi de cinq nouvelles demandes de subvention pour l'année 2018 qui sont les suivantes :

- L'association « PRIMA STELLA » qui est une maison d'assistante maternelle.
- L'association « AMICALE DU 173 ° » association des anciens combattants
- L'association « LA BOULE DE CASATORRA », association de boulistes
- Le foyer du COLLEGE de BIGUGLIA
-

Il attire également l'attention du conseil en ce sens que trop de demandes arrivent tardivement, remettant en cause l'équilibre budgétaire. C'est la raison pour laquelle il convient de fixer une date limite de dépôt des dossiers au 31 janvier de l'année en cours.

Vu les crédits ouverts au Budget Primitif 2018 Article 6574,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Il demande au conseil municipal de se prononcer et de fixer un montant.

2018/1161
SGS

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'attribuer la somme de 500 € à l'association « PRIMA STELLA »
- D'attribuer la somme de 300 € à l'association « AMICALE DU 173° »
- D'attribuer la somme de 1000 € au foyer du collège de BIGUGLIA
- D'attribuer la somme de 1500 € à l'association « LA BOULE DE CASATORRA »

Il décide également que les dossiers complets de demande de subvention doivent être parvenus en mairie avant le 31 janvier de l'année en cours. Toute demande après cette date ne sera pas prise en compte.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018
Autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



2018/142
SGS.**COMMUNE DE BIGUGLIA****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 128-13-11-18

Objet : Recherche financement pour les manifestations communales de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de la Collectivité de Corse service culture une aide visant à financer les manifestations communales de la commune .

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération HT	: 50 000,00 €
Participation CDC 30 %	: 15 000,00 €
Participation commune 70 %	: 35 000,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la CDC selon le plan de financement suivant :
- Montant de l'opération HT : 50 000,00 €
- Participation CDC 30 % : 15 000,00 €
- Participation commune 70 % : 35 000,00 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2018/164
SGS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 129-13-11-18

Objet : Tarifs de location du marché couvert pour le marché de Noël 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un tarif de location du marché couvert pour l'organisation du marché de Noël qui aura lieu les 1^{er} et 02 décembre 2018.

Il convient donc de fixer le tarif de location d'un emplacement pour deux jours.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

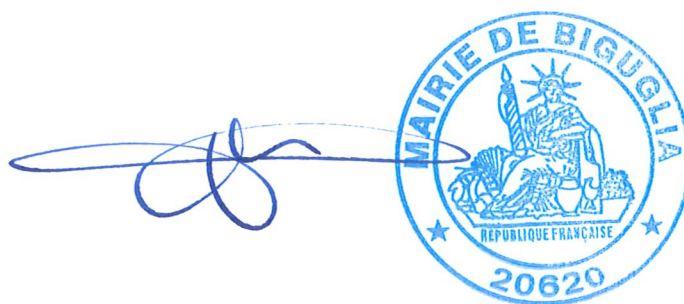
- De fixer le montant de la location d'un emplacement sur le marché couvert pour les deux journées lors du marché de Noël 2018 à 60 € (soixante euros)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.



2018/146
SGS**COMMUNE DE BIGUGLIA****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu.

Délibération N° 130-13-11-18

Objet : TLPE : Exonération des petites enseignes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par rapport au principe d'institution de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) mise en place sur la commune par délibération en date du 26/04/2010, le bilan fait apparaître une grande difficulté à recouvrer les impayés par le trésor et met en avant que cela est principalement du à la gêne des petits commerçants qui ont de plus en plus de mal à s'acquitter de cette taxe contrairement aux grandes enseignes.

Toujours soucieux du bien-être de ses administrés et dans le but d'alléger leurs charges, le Maire expose la possibilité de mettre en place une exonération des entreprises dont la superficie des enseignes est inférieure ou égale à 12 m2. De plus, une réfaction de 50 % peut être appliquée sur les enseignes dont la superficie cumulée est supérieure à 12 m2 et inférieure à 20 m2.

2018/11/17
S65

Ces dispositions sont prévues à l'article L 2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré DECIDE :

- De procéder à l'exonération des établissements dont la superficie cumulée des enseignes est inférieure ou égale à 12 m2.
- D'appliquer une réfaction de 50 % sur les enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m2 et inférieure ou égale à 20 m2.

Ces dispositions prenant effet au 1^{er} janvier 2020.

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 131-13-11-18**Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter le tableau de classement des voies communales compte tenu du fait que la commune a récupéré divers voies et réseaux à savoir :

- Les voiries du lotissement « LES HAUTS DE BIGUGLIA 2 » dont le point d'origine est la route du lancone et d'une superficie de 7 003 m2..

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

- La mise à jour du tableau de classement des voies communales en intégrant les voies du lotissement « LES HAUTS DE BIGUGLIA 2 »

2018/12/9
SGS

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



2018/150
365

COMMUNE DE BIGUGLIA
TABLEAU DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN

N °	APPELLATION	POINT ORIGINE	POINT EXTREMITÉ	LONG	LARGEUR MOYENNE	OBSERVATION
VC 01	Route SAINT ANDRE	R.T 193	BIGUGLIA VILLAGE			VC TRANSFEREE DANS DPRD (2 320 ML)
VC 02	ROUTE DE PETRELLE	C.D 62	R.D 664 RTE SAINT ANDRE	1793 ML	6.17 M	
VC 03	ROUTE IMPERIALE	V.C N° 1 - Rte. SAINT ANDRE	LIMITE COMMUNE FURLANI			ANCIENNE ROUTE DES COLLINES VC TRANSFEREE DANS DPRD (1148 ML)
VC 04	ROUTE VINCENTELLO DISTRIA	V.C N°2 - ROUTE DE PETRELLE	RUE PASCAL PAOLI FICABRUNA	838 ML	6.26 M	ANCIENNE ROUTE DE PETRELLE
VC 05	ROUTE DE Ste. LUCIE	BIGUGLIA VILLAGE	LIMITE COMMUNE DE FURLANI	1981 ML	4.23 M	
VC 06	CHEMIN DE CARDELLO	R.T 193 CARREFOUR DE CERPE	CHEMIN DE FER PRES DE LA RCE. BOTTICELLI			ROUTE DECLASSEE (1960 ML)
VC 07	ROUTE DES MARAICHERS	CHEMIN DE FER Rte. DE ZUCCULANA	PEPINIERES TOMASI DOMINIQUE	2497 ML	6.00 M	ANCIENNE ROUTE DU STADE
VC 08	ROUTE DE LA PLAINE	V.C N° 7 CHEMIN DE SUARICCIA	PONT PRES DE PISCIONERI	1259 ML	6.50 M	ANCIENNE ROUTE DES PIEDS NOIRS
VC 09	ROUTE DE CABANULLE	R.D 82 ROUTE DU LANCONE	LOT. LE LANCONE	503 ML	7.90 M	ANCIEN CHEMIN DU LOT. COMMUNAL
VC 10	CHEMIN DE LUSTINCONÉ	ROUTE DE CABANULLE	RN 193	649 ML	5.00 M	ANCIENNE ROUTE DE LUSTINCONÉ
VC 11	ROUTE DE L'EGLISE	V.C N° 1 ROUTE DE ST ANDRE - ECOLE	RTE ST ANDRE RD 62	222 ML	4.00 M	ANCIEN CHEMIN DE L'EGLISE
VC 12	ROUTE DU CHATEAU	V.C N° 5 RTE SAINTE LUCIE	CHATEAU ALLEGRET	280 ML	3.00 M	

2018/151865

VC 13	CHEMIN U PONTE	V.C N° 5 RTE STE LUCIE	U PONTE LARTIZIEN	200 ML	4.00 M	
VC 14	CHEMIN DE FAVALLE	R.N 193	FAVALLE	320 ML	3.00 M	
VC 15	CHEMIN DE L'ACOLAGHIA	V.C N° 6 PASSAGE A NIVEAU N° 2	STATION DEPURATION	540 ML	4.00 M	ANCIENNE ROUTE DE LA STATION
VC 16	ROUTE DE CUDECCHIA	R.D 82	LOT LES HAUTS D'ORTALE	412 ML	6.50 M	ANCIEN CHEMIN BAGNASCA
VC 17	CHEMIN DE CASABITI	V.C N° 1 Rte. St. ANDRE	ROUTE IMPERIALE	1230 ML	5.77 M	
VC 18	ROUTE DE PALURO	ROUTE DE PETRELLE	PALURO VOIE SANS ISSUE	216 ML	4.60 M	
VC 19	ROUTE DU CONVENTU	V.C N° 1 CONVENTU	CONVENTO	8 ML	4.00 M	
VC 20	ROUTE STE. CATHERINE Entrée	R.D 664	PLACE SAINTE CATHERINE	177 ML	5.20 M	ANCIENNE ROUTE D'ORTALE
VC 21	CHEMIN DE SUARICCIA	V.C N° 8 RTE CHIOSO NOVO	SUARICCIA	862 ML	5.50 M	
VC 22	CHEMIN DU FAGGIOLU	V.C N° 6	FAGGIOLU (PONT du FAGGIOLU)			ROUTE DECLASSEE : (1180 ML)
VC 23	CHEMIN DE L'ETANG	ROUTE DES MARAICHERS	ECURIE HARAS DU VELOURS	400 ML	4.00 M	ANCIENNE ROUTE DE FAVALELLU
VC 24	ROUTE IMPERIALE	V.C N° 6	CHEMIN DE SERVICE ACOAJHIA			ROUTE DECLASSEE DOUBLE EMPLOI AVEC LA ROUTE N° 07 : (320 ML)
VC 25	ROUTE DES AGRICULTEURS	V.C N° 21	V.C N° 22			ROUTE DECLASSEE (1840 ML)
VC 26	CHEMIN DE PUZZACCI	CHEMIN DE FER	ZI TRAGONE - PONT	842 ML	5.50 M	
VC 27	CHEMIN DE BRECCIOLE	ROUTE DES MARAICHERS	LIEU DIT BRECCIOLE			ROUTE DECLASSEE (168 ML)
VC 28	CHEMIN DU MULINU CESR 20	RN 193	POSTE DE RELEVAGE	20 ML	4.50 M	

2018/15
55

VC 29	CHEMIN DE CHIOSU NOVU jusqu'au poteau EDF N°5	ROUTE DES MARAICHERS	ZI TRAGONE POULETS BASTLAIS	1010 ML	5.80 M	
VC 30	CHEMIN DE TINSONI	CHEMIN DE LA DIGUE	STATION DE POMPAGE	452 ML	5.00 M	
VC 31	ROUTE DE L'HIPPODROME	CHEMIN DE LA GARE	ROUTE DES MARAICHERS	461 ML	6.00 M	
VC 32	CHEMIN DE PETRUSSELLA	ROUTE DES MARAICHERS	DIGUE DU BEVINCO	183 ML	3.50 M	
VC 33	CHEMIN DE FIGARETTU	PLACE STE. CATHERINE	LIMITE COMMUNE DE BORGO	183 ML	5.80 M	
VC 37	ROUTE DU COLLEGE	R.T 193 BEVINCO	PONT PRES TERRAIN ALFONSI	1502 ML	6.00 M	
VC 38	ROUTE DES BATEAUX	R.T 193 CASATORRA	RTE VINCENTELLO D'ISTRIA	68 ML	4.00 M	
VC 39	ROUTE DU PRINTEMPS	CHEMIN DE ZUCCULANA	Rce. BOTTICELLI	254 ML	7.80 M	ANCIENNE ROUTE DE LA CONSERVERIE
VC 41	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ANDRE	ROUTE DE PETRELLE	HAUT DU VILLAGE DE BIGUGLIA (LAVOIR)	419 ML	3.37 M	
VC 42	CHEMIN DE TERRAGHIU (devant l'église St. ANDRE)	EGLISE ST. ANDRE	R.D 664	72 ML	3.00 M	
VC 43	CHEMIN DE SCHIAVONA	RTE. DE LA PLAINE (PONT)	PROPRIETE PISCIONERI	202 ML	4.00 M	
VC 44	CHEMIN DE RADULACCIA	CHEMIN DE CASABITI	PROPRIETE ESPOSITO	141 ML	4.00 M	
VC 45	CHEMIN BOCCA DI FIUME					ROUTE DECLASSEE (335 ML)
VC 46	CHEMIN DE CHIARAGGINCO	PONT DE LA DIGUE (BENIGNI)				ROUTE DECLASSEE (462 ML)
VC 47	CHEMIN U CHIASSU	PLACE STE. CATHERINE A ORTALE	RD. 664	110 ML	3.40 M	
VC 48	CHEMIN DE ZUCCULANA	RN 193 CEPPE	CHEMIN DE FER	247 ML	5.80 M	

2018/15353

VC 49	ROUTE DE LA MATUNERA	ROUTE DE LA GARE	IMM. LA MATUNERA	94 ML	4.60 M	
VC 50	CHEMIN DE CHIARAGGINCO	ROUTE DES MARAICHERS	PONT DE LA DIGUE	150 ML	4.00 M	
VC 51	CHEMIN DE CANALE DI MELO	PONT DE PISCIONERI	CHEMIN DE PUZZACCI	706 ML	5.00 M	
VC 52	ROUTE DE PARADISA	RN 193	PROPRIETE VELA	150 ML	4.00 M	
VC 53	CHEMIN DE PROFONDU	RTE DE SAINTE LUCIE	PROPRIETE CAPURAN	200 ML	4.00 M	
VC 99	ROUTE DU GROUPE SCOLAIRE S. PERETTI	ROUTE DU COLLEGE DE BIGUGLIA	CIMETIERE DU BEVINCO	482 ML	6.00 M	
VC 100	ROUTE DU HANGAR	ENTREE DU PARKING DE L'HOTEL DE VILLE	HANGAR TECHNIQUE	258 ML	5.00 M	
VC 101	ROUTE D'ACCES AU PARKING DE L'ECOLE DE TOUSSAINT MASSONI	ROUTE DE PETRELLE	PARKING DE L'ECOLE TOUSSAINT MASSONI	44 ML	10.00 M	
VC 102	ROUTE D'ACCES AU QUAI DE TRANSFERT DE TRAGONE	ROND-POINT N°4	VOIE DE CHEMIN DE FER	314 ML	4.00 M	
TOTAL				22951 ML		

Nota : les lignes grises concernent des VC déclassées ou transférées (DPRD)

511869

COMMUNE DE BIGUGLIA

TABEAU DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACE PUBLIQUE

N °	APPELLATION	POINT ORIGINE	POINT EXTREMITTE	SURFACE.	OBSERVATION
VC 90	PLACE SAINTE CATHERINE	ROUTE SAINTE CATHERINE	CHEMIN U CHIASSU	845 M2	
VC 91	PLACE HAUT DU VILLAGE DE BIGUGLIA	ROUTE DU PARKING « VOUTTE »	RUE N° 02	230 M2	
VC 92	PIAZZA DI L'OLMO (CRECHE) VILLAGE DE BIGUGLIA	ROUTE SAINTE LUCIE	RUE N° 01	625 M2	
VC 93	PIAZZA DI L'AVVENE	PIAZZA L'OLMO	ROUTE SAINT ANDRE	300 M2	
VC 94	PARKING COUVERT	VILLAGE	ROUTE SAINT ANDRE	275 M2	
VC 95	PIAZZA DI L'ALBORE	RD. 62	HOTEL DE VILLE	924 M2	
VC 96	PARKING DES ROSERAIES	ROUTE DES ROSERAIES	PARCOURS DE SANTE FICABRUNA	400 M2	
VC 97	PARKING STADE TAMBURINI	ROUTE DE CANAL DI MELO	STADE TAMBURINI	240 M2	
VC 103	QUAI TRANSFERT DE TRAGONE	ROUTE DE LA ZI DE TRAGONE	POINT D'ARRÊT	2134 M2	
VC 104	PARKING TOUSSAINT MASSONI	ECOLE TOUSSAINT MASSONI	ECOLE TOUSSAINT MASSONI	1920 M2	
TOTAL				7893 M2	

218155
865

COMMUNE DE BIGUGLIA
TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES
A CARACTERE DE RUE

N°	APPELLATION	POINT D'ORIGINE	POINT EXTREMITE	LONG	LARGEUR MOYENNE	OBSERVATION
VC 54	ALLEE DES ANEMONES	ALLEE DES CAPUCINES	PARKING	151 ML	6.30 M	LOT. LES COLLINES
VC 55	ALLEE DES CAPUCINES	ALLEE DES CARREFOURS	LIMITE DE FURIANI	336 ML	6.30 M	LOT. LES COLLINES
VC 56	ALLEE DES CARREFOURS	BOULANGERIE A FINETTA	ROUTE IMPERIALE	264 ML	6.30 M	LOT. LES COLLINES
VC 57	ALLEE DES FAUVETTES	ALLEE DES CARREFOURS	PARKING	289 ML	6.30 M	LOT. LES COLLINES
VC 58	ALLEE DES PRIMEVERES	ALLEE DES CAPUCINES	PARKING	182 ML	6.30 M	LOT. LES COLLINES
VC 59	ALLEE DES ROSSIGNOLS	ALLEE DES CARREFOURS	PARKING	427 ML	6.30 M	LOT. LES COLLINES
VC 60	ALLEE DU MERLE	ALLEE DU ROSSIGNOL	PARKING	178 ML	6.00 M	LOT. LES COLLINES
VC 61	RUE DE LA BUTTE	RUE JOSEPH GANDOLFI	RUE ST. JEAN	120 ML	6.00 M	LOT. DE FICABRUNA
VC 62	RUE DU CANAL	RUE JOSEPH GANDOLFI	RUE DE LA BUTTE	157 ML	6.00 M	LOT. DE FICABRUNA
VC 63	RUE DE LA PAIX	RUE PASCAL PAOLI	RUE DES ALOUETTES	103 ML	6.00 M	LOT. DE FICABRUNA
VC 64	RUE DES ALOUETTES	RUE ST. JEAN	EXTREMITE DE LA RUE	126 ML	6.00 M	LOT. DE FICABRUNA
VC 65	RUE DES GOELANDS	RUE DES ALOUETTES	PARKING	114 ML	6.00 M	LOT. DE FICABRUNA
VC 66	STRADA DI L'ONDA	R.D 664 Rte. De St. ANDRE	IMPASSE STRADA DI L'ONDA	458 ML	6.00 M	LOT. DE FICABRUNA
VC 67	IMPASSE STRADA DI L'ONDA	STRADA DI L'ONDA	R.D 664 Rte. St. ANDRE			LOT. DE FICABRUNA

81815159

VC 68	RUE SAINT JEAN	RUE DE LA BUTTE	EXTREMITÉ DE LA RUE	479 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 69	RUE PASCAL PAOLI	R.D 664 ST. ANDRE	CHEMIN VANNIER DE MORELLI	699 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 70	RUE DE LA REPUBLIQUE	RUE MONSEIGNEUR CASANOVA	RUE PASCAL PAOLI	416 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 71	RUE DE LA LIBERATION	RUE GERARD GOUET	RUE DE LA REPUBLIQUE	431 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 72	RUE MONSEIGNEUR CASANOVA	RUE PASCAL PAOLI	RUE DE LA LIBERATION	365 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 73	RUE GERARD GOUET	RUE FRANCOIS CERVERA	RUE MONSEIGNEUR CASANOVA	209 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 74	RUE COLOMBA	R.D 664 ROUTE ST. ANDRE	RUE MONSEIGNEUR CASANOVA	92 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 75	RUE DINELLI	R.D 664 ROUTE ST. ANDRE	RUE GERARD GOUET	183 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 76	RUE FRANCOIS CERVERA	R.D 664 ROUTE ST ANDRE	RUE GERARD GOUET	170 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 77	RUE JOSEPH GANDOLFI	ROUTE VINCENTELLO DISTRIA	RUE ST. JEAN	816 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 78	RUE CHIURLINU	R.D 664 ROUTE ST. ANDRE	RUE MONSEIGNEUR CASANOVA	136 ML	6.00 M	LOT. DE FIGABRUNA
VC 79	RUE ST.EXUPERY	ROUTE VINCENTELLO DISTRIA	PARKING DES RESIDENCES LES ROSERAIES	421 ML		LOT. DE FIGABRUNA
VC 80	RUE N° 01	PLACE DI L'OLMO (FONTAINE)	PARKING HAUT DU VILLAGE (LAVOIR) RETOUR PLACE DI L'OLMO	1555 ML		VILLAGE DE BIGUGLIA
VC 81	RUE N° 02	PLACE HTE. DU VILLAGE	PLACE DI L'OLMO	186 ML		VILLAGE DE BIGUGLIA
VC 82	RUE N° 03	ROUTE DU PARKING (LAVOIR)	ENTREE PLACE HT. DU VILLAGE (VOUTE)	55 ML		VILLAGE DE BIGUGLIA
VC 83	RUE DU LT.ST.ANTOINE	CHEMIN DU LT. COMMUNAL	PARKING DU LT. ST. ANTOINE	188 ML	5.77	LOT. SAINT ANTOINE
VC 84	RUE DU LT. PETRELLE	ROUTE VINCENTELLO DISTRIA	PARKING DU LOTISSEMENT PETRELLE	116 ML	7.70	LOT. PETRELLE

559
2018

VC 85	RUE DU LT. LES HAUTS DE BIGUGLIA 1	R.D 62	R.D 62	638 ML	7.00	LOT. LES HAUTS DE BIGUGLIA 1
VC 86	RUE DU LT. SANTA CATALINA A ORTALE	R.D 82	R.D 82	278 ML	4.80	LOT. SANTA CATALINA
VC 87	RUE DU LT. CABANULE	CHEMIN DU LT. COMMUNAL	PARKING LT. CABANULE	436 ML	5.17	LOT. CABANULE
VC 88	RUE BUREAU DE POSTE HOTEL DE VILLE	R.D 62	ROUTE PARALLELE A LA R. 193	264 ML	6.00	
VC 89	RUES DU LOTISSEMENT LES JARDINS D'ORTALE	ROUTE DE CUDECCHIA	EXTREMITES DES RUES	905 ML	4.00	LOT. LES JARDINS D'ORTALE
VC 98	RUES DU LOTISSEMENT LES FOURS A BOIS	ROUTE IMPERIALE R.D 62	AVENUE SAINT EXUPERY	250 ML	4.00	LOT. LES FOURS A BOIS
VC 91	RUES DU LT LES HAUTS DE BIGUGLIA 2	RD 62	RD 62	700 ML	5.00	LOT. LES HAUTS DE BIGUGLIA 2
TOTAL				12893 ML		

2018/158
565

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 132-13-11-18

Objet : Recherche de financement pour les équipements sportifs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réactualiser les demandes de subvention pour les équipements sportifs de la commune faites dans les années antérieures et qui n'avaient pu aboutir en sollicitant à nouveau les services de la collectivité de corse service des sports.

Le plan de financement pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération HT	: 1 065 000,00 €
Participation CDC 50 %	: 532 500,00 €
Participation commune 50 %	: 532 500,00 €

2018/159
565

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la CDC selon le plan de financement suivant :
-
- Montant de l'opération HT : 1 065 000,00 €
- Participation CDC 50 % : 532 500,00 €
- Participation commune 50 % : 532 500,00 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	15	18

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de séance : CHINESI Karine

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange, CRUCIANI Christelle, GANDOLFI Anthony

Absents excusés : VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), MORICE Nathalie (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine)

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, TOTH Pascale, POLINI Marie-Jeanne, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, GAROBY Sinucellu

Délibération N° 133-13-11-18

Annule et remplace le précédent envoi de délibération n°120-13-11-18

Objet : EMPRUNT

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour financer ses besoins en investissement, DECIDE :

Article 1^{er} : Pour financer ses dépenses d'investissement, la commune de BIGUGLIA contracte auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse un prêt à taux indexé sur Livret A d'un montant de 1 000 000 euros et d'une durée de 30 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité choisie est annuel
- les frais de dossier sont de 3 000 euros.
- le taux d'intérêt est de taux du livret A + Marge de 0.70%.
- pénalité en cas de remboursement anticipé : Indemnités forfaitaires (3% du capital restant dû).
- le type d'amortissement du capital choisi est : Amortissement progressif du capital.

Article 2 : Mr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

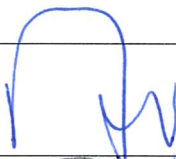
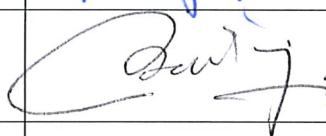
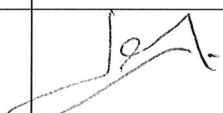
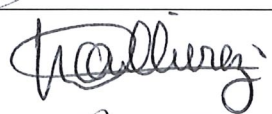
Le Maire

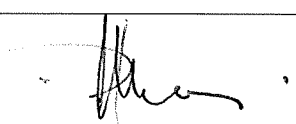
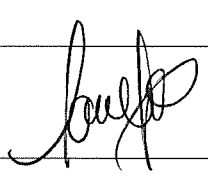
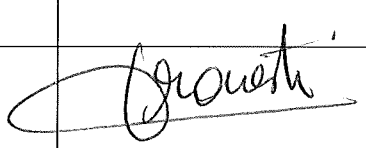
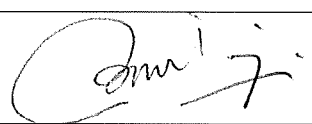
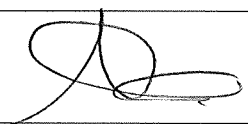
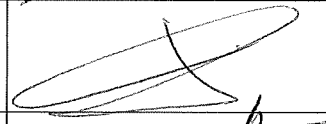
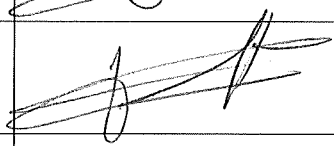


LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 17 DECEMBRE 2018

118-13-11-18	Annulation partielle d'un titre de recettes	2018/122 2018/123
119-13-11-18	Decision Modificative n° 1 - Régularisation d'écritures	2018/124 2018/125
120-13-11-18	Emprunt	2018/126 2018/127
121-13-11-18	Recherche de financement pour l'acquisition de trois camions	2018/128 2018/129
122-13-11-18	Recherche de financement pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude	2018/130 2018/131
123-13-11-18	Recherche de financement pour l'acquisition d'une nacelle	2018/132 2018/133
124-13-11-18	Recherche de financement pour l'acquisition d'un tracteur épaveuse	2018/134 2018/135
125-13-11-18	Motion pour maintien des services de la Trésoreries de Borgo-Campile	2018/136 2018/137
126-13-11-18	Tarifs de l'Espace Culturel	2018/138 2018/139
127-13-11-18	Octroi de subventions aux associations	2018/140 2018/141
128-13-11-18	Recherche financement pour les manifestations communales de la commune	2018/142 2018/143
129-13-11-18	Tarifs de location du marché couvert pour le marché de Noël 2018	2018/144 2018/145
130-13-11-18	Exonération des petites enseignes	2018/146 2018/147
131-13-11-18	Mise à jour du tableau de classement des voies communales	2018/148 2018/149 2018/150 2018/151 2018/152 2018/153 2018/154 2018/155 2018/156 2018/157
132-13-11-18	Recherche de financement pour les équipements sportifs	2018/158 2018/159
133-13-11-18	Emprunt	2018/160 2018/161

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE		X		
PERETTI ANGE PAUL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE		X		
AGOSTINI ANTOINE		X		
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE	X			
GIUDICELLI VALERIE		X		
GIGON PATRICK		X		
ALBERTINI ANTOINETTE		X		

RONCHI FABRICE	X			
CRUCIANI CHRISTELLE	X			
CAPPELLARO JEROME		X		
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC		X		
GHIPPONI MARIE THERESE	X			
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI		X		
MORICE NATHALIE			BERNARDINI FRANCOIS	
MANFREDI MICHEL	X			
TERUEL JOELLE			CHINESI KARINE	
GANDOLFI ANTHONY	X			
VESPERINI STEPHANE			LEONELLI FRANCOIS	
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU		X		
TOTH PASCALE		X		
ANDREOLI MARIE-ANGE	X			